

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **101 (1965)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

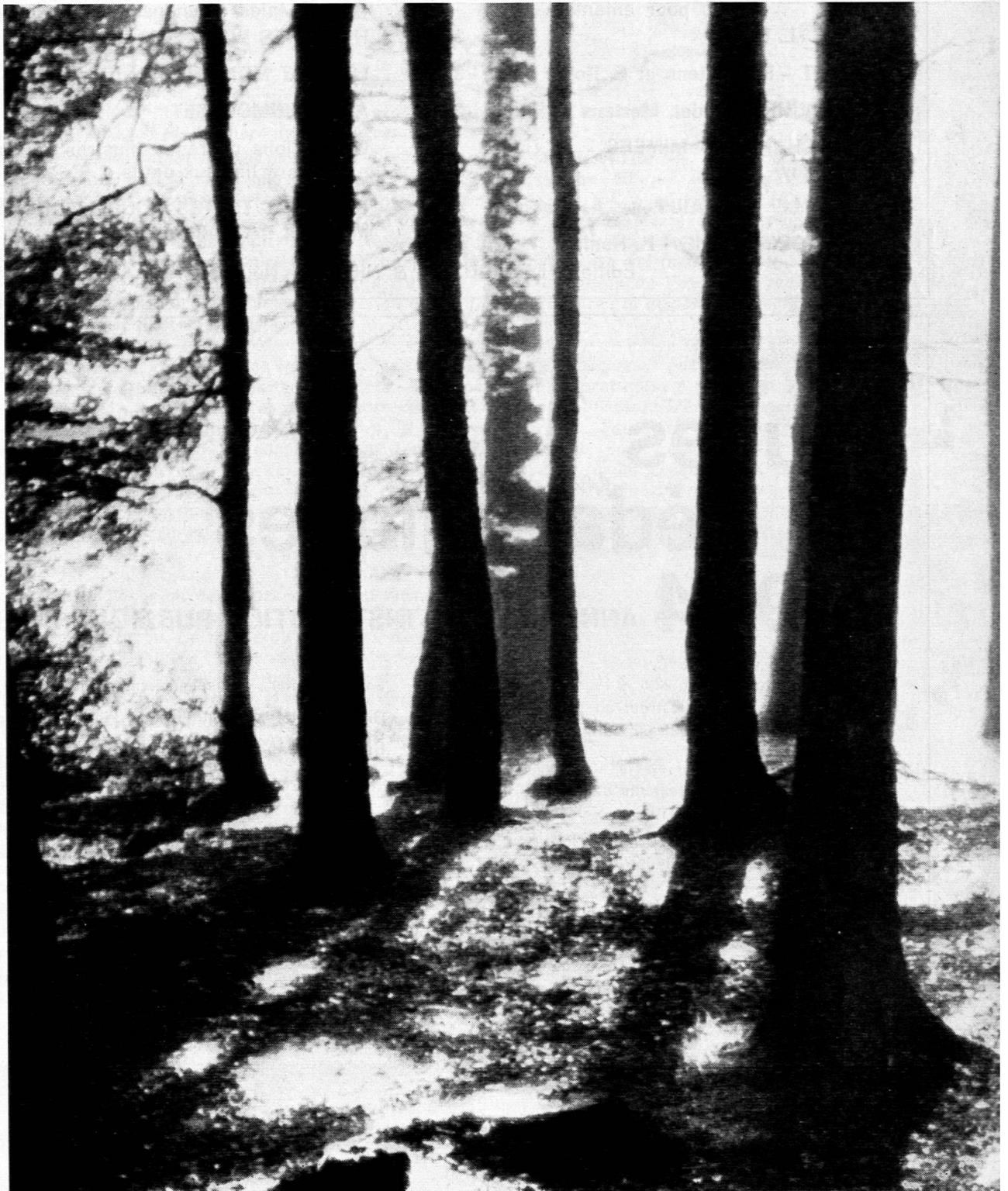
396

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



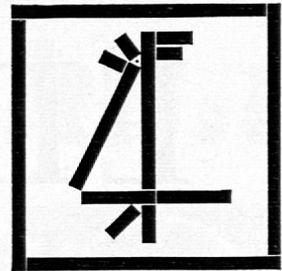
La nature est un
temple où de
divers piliers
se dressent parfois
sortir de confuses
arabesques ;
l'homme y passe à
travers des forêts
de symboles
qu'il observe
avec des regards
amateurs.
Baudelaire

Les nombres en couleurs

(Matériel Cuisenaire)

La méthode qui a fait ses preuves dans tous les pays du monde.

Boîte de 241 réglettes colorées (1 à 10 cm.) Fr. 15.—
présentation luxe, intérieur plastique à compartiments 19.50



LA PRATIQUE des nombres en couleurs dans les classes primaires	M. Goutard	5.50
LES MATHÉMATIQUES ET LES ENFANTS	M. Goutard	12.—
INITIATION AUX NOMBRES EN COULEURS	G. Cuisenaire et C. Gattegno	6.50
L'ENSEIGNEMENT DYNAMIQUE DES MATHÉMATIQUES (paraîtra en avril 1965)	G. Gattegno	env. 15.—

Récits pour enfants	
IMAGES - L. Hirsch	3.60
BOUQUET - N. Mertens et E. Roller	3.90
PERCE-NEIGE - Baudet, Mertens et Roller	2.75
DOUZE CHANSONS MIMÉES - A. Dommel-Diény	3.75
CHANTE LE TRAVAIL! - A. Valloton	4.50
PIPO ET COMPAGNIE - F. Houlet	5.50

Poésies et chansons pour les petits	
HISTOIRES POUR TOI - F. Houlet	4.50
LE PETIT MONDE DES HISTOIRES - id.	5.50
AVEC FRIMOUSSET	4.50
Quatre jolis ouvrages illustrés de contes et récits à lire aux petits.	
CHOIX DE TEXTES POUR L'ÉDUCATION MORALE - A. Jotterand	3.—

Editions DELACHAUX & NIESTLÉ, Neuchâtel

Etudes pédagogiques 1964

ANNUAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

Une brochure au format 22,5 × 15 cm, 144 pages, brochée sous couverture illustrée, au prix de Fr. 6.50. En vente chez tous les libraires. Editions Payot Lausanne.

Publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des chefs de départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et italienne, le volume 1964 présente des études et analyses réunies par M. Jean Mottaz, rédacteur des Etudes pédagogiques.

Au sommaire :

Alfred Berchtold : A la découverte de la Suisse romande.
Laurent Pauli : Une expérience neuchâteloise : Le cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices.
Jean-Luc Piveteau : Plaidoyer pour la géographie.

Samuel Roller : L'enseignement programmé.

Gilbert Métraux : A propos de l'enseignement programmé.

Hanni Schwab : Les « hommes des cavernes » et les « lacustres » à la lumière de récentes fouilles archéologiques.

Jean Mottaz : Au-delà de l'option grec-anglais : Le laboratoire de langues au profit des hellénistes ?

Roger Girod : L'école et la promotion sociale des jeunes gens d'origine ouvrière.

La deuxième partie groupe les traditionnelles chroniques scolaires des cantons, vivant reflet de la vie des écoles et des préoccupations des enseignants. Elle comprend aussi un compte rendu du plus vif intérêt sur la dernière conférence des chefs de départements.

Refus d'enseigner l'instruction civique

« La Suisse » du 19 février reproduit la lettre adressée au chancelier de la Confédération par un professeur genevois, M. Pierre Boimond, pour qu'il en donne connaissance au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales. En voici le passage essentiel :

« ...depuis un certain temps, les scandales dus à des mesures injustes et incohérentes (police des étrangers), tardives et maladroites (surchauffe, marché du travail), masquent un long aveuglement, ainsi que l'extraordinaire scandale des « Mirages » dû à l'incapacité et à des malhonnêtetés coûteuses, sans oublier le fâcheux, le dangereux et anticonstitutionnel régime des commissions jouant le rôle du Parlement, tout cela me rend incapable d'enseigner dès lors correctement l'instruction civique à nos futurs citoyens sans risquer de les mettre fort justement en colère à leur tour. En effet, comment leur expliquer que notre démocratie n'en est plus une quand les actes de son gouvernement ne dépendent plus suffisamment du peuple (souverain !) ou de ses représentants, mais d'influences diverses, de volontés personnelles peu sûres ou même d'intérêts à peu de choses près particuliers ?

» C'est pour ces raisons que je renonce à enseigner cette branche... »

Et « La Suisse » déclare encore à ce sujet, dans le même article :

« M. Boimond a informé, en septembre déjà, MM. Zimmermann et Panosetti, respectivement directeurs du Collège moderne et de l'Ecole complémentaire professionnelle, de sa décision de ne plus donner de cours d'instruction civique. Ses supérieurs ont accepté cette requête... »

Cette prise de position d'un de nos collègues — courageuse reconnaissons-le — m'inspire quelques réflexions. Remarquons tout d'abord que ce refus d'enseigner l'instruction civique n'entraîne guère de conséquences pratiques. Un simple échange de branches avec un de ses collègues résoudra le problème et les élèves n'en pâtiront pas, ni la bonne marche de l'établissement. La souplesse de l'enseignement secondaire et la multiplicité de ses maîtres autorise ces combinaisons. Mais quelle aurait été la réaction des autorités genevoises, si compréhensives en l'occurrence, si l'intéressé eût été instituteur, chargé par la loi de l'enseignement de toutes les matières du plan d'études ? Dans le canton de Vaud, une seule exception est faite à cette obligation inhérente à la fonction d'enseignant primaire : la dispense d'enseigner l'histoire biblique pour raison d'ordre personnel.

Faudra-t-il un jour en arriver là pour l'instruction civique, et légitimer de telles dérogations en faveur d'instituteurs en désaccord profond avec les institutions politiques ? La décision positive des autorités genevoises — et surtout la publicité faite à l'affaire — me paraissent regrettables à plus d'un titre. Il se pourrait qu'un doigt fût mis dans un engrenage aux conséquences imprévisibles. L'enseignement civique n'est déjà pas trop en honneur auprès de beaucoup de maîtres pour que l'autorité prête la main à de telles dérobes. Il semblerait qu'au contraire tout devrait être entrepris pour réhabiliter une branche progressivement reléguée au rang des dernières, précisément à l'époque où se posent au pays des problèmes d'une ampleur et d'une complexité jamais connues. L'indifférence civique, doublée pour beaucoup de jeunes d'un refus d'engagement dans les cadres qui jusqu'ici les initiaient graduellement aux responsabilités sociales (sociétés récréatives ou professionnelles, syndicats, partis, clubs de tout genre) est suffisamment inquiétante sans que le Corps enseignant n'emboîte le pas en se désintéressant à son tour de la chose publique.

Mais la vraie raison de mon désaccord avec l'attitude de M. Boimond est ailleurs. Sans le connaître, je ne mets pas en doute son patriotisme et son désir profond d'améliorer une situation politique qui se détériore chaque jour davantage. Le moins qu'on puisse dire est que sa réaction est fort éloignée de l'indifférence civique ci-dessus déplorée ! C'est sa conception même de l'enseignement de la branche qui me paraît erronée. Notre tâche n'est point en effet de tresser des couronnes au régime, ou au contraire de passer au crible les insuffisances des hommes au pouvoir. Au degré secondaire et professionnel surtout, elle dépasse de beaucoup l'observation des seules institutions présentes pour déboucher sur les lignes de force des systèmes socio-politiques au sens le plus large.

Que la discussion amorcée par le maître entraîne les élèves à critiquer, parfois acerbement, les décisions des pouvoirs publics — ou leur indécision ! — c'est inévitable, et en tout cas plus utile qu'une morne indifférence.

Mais c'est au maître de ramener toujours les questions à leurs vraies dimensions, de calmer les jeunes impatiences en montrant l'imbrication des problèmes, en leur faisant comprendre que si haut placés qu'ils soient, nos dirigeants sont hommes et comme tels faillibles. Nos adolescents, avides de franchise plus que nous l'étions, sont très sensibles à l'objectivité et reconnaissent sincèrement leurs écarts de langage ou de jugement, une fois le tour du problème accompli.

Cela pour dire que l'attitude du professeur genevois me paraît une fuite devant l'une des responsabilités essentielles de l'enseignant contemporain : celle d'éviter le sens moral, puis de former l'esprit civique des futurs citoyens, en un temps précisément où les forces centrifuges d'une société en désarroi écartèlent les jeunes esprits et les contraignent, faute de références valables, à une stérile indifférence.

J.P. Rochat.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Pour lutter contre la pénurie

Alors... foncez !

Tel est le conseil — pour ne pas dire l'ordre — donné par un jeune collègue « qui en a marre » ! Et qui ne pensait qu'à notre classement « dans l'échelle des fonctions ».

Le mal est là : l'obstacle majeur que l'on jette dans les jambes de ceux qui se penchent avec conscience et trop de patience, avouons-le ! c'est la fameuse ECHELLE.

Avec un ensemble remarquable, chacun y regarde vers les échelons supérieurs, et vers le sommet où siège notre ministre des finances, bourse sur les genoux... et cordons serrés !

Pourra-t-on faire comprendre que la profession d'enseignant mérite un traitement à part, et urgent ?

Le D.I.P. nous en semble convaincu : c'est un premier élément d'espoir.

Une intervention comme celle de M. le député Duclos est le signe que l'opinion publique prend conscience — enfin — que l'élément financier joue un rôle primordial dans la pénurie.

Le C.C. le dit, le répète, le ressasse toujours et partout !

A vous tous de le proclamer sans fausse honte, et de vous en inquiéter auprès de vos députés :

Le Grand Conseil peut, le Grand Conseil doit imposer un reclassement immédiat et substantiel du Corps enseignant primaire, et ce, sans trop se préoccuper des réactions de certains, et des soucis de notre argentier.

La pénurie exige des sacrifices !

C'est ce qu'affirme Jacques Burdet dans sa lettre du No 10 ; et celui qu'il cite — et déplore — est la diminution des exigences d'entrée à l'Ecole normale. Et le problème — le vrai — est posé :

Faute de rendre la profession attrayante, on continue à la dévaloriser en la faisant exercer par des gens de moins en moins qualifiés.

Jacques Burdet posait 2 questions ; voici nos réponses :

1. nos classes doivent être tenues par des maîtres brevetés et qualifiés ;
2. nous déplorons que certaines classes soient tenues « par n'importe qui » ; toutefois, les fermer ne constitue qu'un paradoxe.

Pour l'instant donc, force nous est d'admettre que des classes soient tenues par du personnel de secours.

Mais attention :

Nous ne pourrions jamais admettre la nomination de non-brevetés.

Que chacun de vous, faisant abstraction de toute attache familiale ou amicale, signale immédiatement au Comité Central toute entorse qui pourrait être faite à cette règle.

Il y va d'un élément essentiel de la défense de notre profession.

P.B.

† François CHAPUIS

« Le temple de Nyon ne put contenir tous ceux qui tenaient à lui rendre un dernier hommage » :

Cette phrase d'un quotidien résume l'ambiance de la cérémonie funèbre de François Chapuis.

Et ce jour-là, dans la tristesse de la séparation trop tôt venue, ce « régent » rendit un dernier service à notre profession : fournir la preuve évidente qu'elle conserve une haute, une irremplaçable valeur !

Son syndic et l'un de ses anciens élèves le dirent avec émotion et vigueur.

Par ailleurs, voici l'essentiel des paroles prononcées par deux membres de notre corporation :

De M. Henri Besson, inspecteur, camarade de brevet :

« ... Tout au long de ses études, il fut un exemple de

volonté, d'application et de sérieux : c'était comme s'il se fut donné pour consigne de se préparer au mieux à la riche carrière qu'il allait remplir. Aucun domaine de ses études ne le laissa indifférent ; il n'y avait pas, pour lui, de branches principales et secondaires : toutes concouraient à la préparation de l'éducateur. Soutenu par sa vocation profonde, il resta fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée...

A côté du sérieux qu'il apportait à sa formation professionnelle, François Chapuis fut toujours un vrai et un bon camarade. Nous recherchions sa compagnie, nous l'estimions pour sa droiture, sa franchise, sa gaieté, son franc parler, son humour.

Tel nous l'avons connu au cours de nos études, tel il est resté dans nos relations amicales dans la vie active. Il ne tarda pas à se faire apprécier par ses qualités de cœur et ses aptitudes, dans sa classe d'abord, dans son village, et bien au-delà.

... Dans le complexe parfois inquiétant des conditions changeantes de la vie moderne, où tout est constamment remis en question, François Chapuis a eu le rare privilège de savoir distinguer les valeurs permanentes, susceptibles de donner à notre société humaine une structure solide. Quelle précieuse garantie de succès pour un éducateur !...

La culture intellectuelle, le développement des facultés de l'enfant, l'éducation sous toutes ses formes, avaient un caractère sacré pour notre cher disparu. Son enseignement tout entier était inspiré de la profondeur de ses sentiments et de la haute conception qu'il s'était faite des vertus humaines.

... Visiter la classe de M. Chapuis, c'était pour son inspecteur une occasion de satisfactions et de joies. Il savait que ce qui compte pour l'avenir des enfants, c'est moins ce qu'ils apportent de par leur origine sociale que la manière dont ils sont élevés et éduqués. Aussi tout son effort tendait-il à donner à son enseignement une valeur éducative. Il le fit avec amour, montrant l'exemple, par sa ponctualité, par la préparation consciencieuse de son travail, par une précision louable, par une chaleur communicative, une conviction profonde...

Toute son activité généreuse et bienfaisante s'est accomplie dans la simplicité, sans éclat. Il voua, par un tempérament naturel, une sollicitation marquée aux faibles et aux humbles, à commencer par ses élèves...

Un fidèle serviteur de notre pays s'en est allé. Il s'est donné tout entier, sans défaillance — et jusqu'à la limite de ses forces — à l'œuvre d'éducation. Il nous quitte avec la haute estime et la respectueuse gratitude de chacun de nous ; il nous laisse un exemple émouvant du rôle utile qu'un homme peut remplir ici-bas quand il œuvre avec foi et intelligence dans la vocation où il a été appelé.

De Pierre Besson, instituteur :

... Pour nous, gens du district de Nyon, il a fallu que sa fille fonde son foyer à Changins pour que nous fassions connaissance, et que se tissent immédiatement des liens d'amitié. Car il ne fallait pas longtemps pour apprécier cet homme, ce collègue, ce Vaudois, dans ce que notre race a de plus authentiquement noble et vrai.

Mais c'est avant tout au nom de la SPV et de son Comité central que je tiens à adresser un dernier et reconnaissant hommage à François Chapuis.

Entré dans notre société en 1925, soit l'année de l'obtention de son brevet, il en fit tout de suite sa seconde famille. Il sera un membre fidèle de la Section de Cossonay, toujours affable, immédiatement apprécié et, au fur et à mesure que les années passeront, de plus en plus écouté et respecté. Que de fois, par des arguments simples, mais d'une pertinence jamais en défaut, il saura clore de longues discussions ; que de fois son humour et son extrême finesse ramèneront les problèmes à leur juste proportion. Car personne ne s'y trompait : son esprit, redoutable aux gens de mauvaise foi, était le signe de l'intelligence la plus aiguë.

Il fut un membre fidèle de notre grande association, certes, mais aussi un membre très actif. Non qu'il ait recherché les postes en vue : ce n'était pas son genre. Mais son esprit de service fut souvent mis à contribution par la SPV, tout d'abord, dont il fut longtemps le délégué à l'Ecole Pestalozzi d'Echichens, où son sens de l'humain était fort apprécié, et où son cœur sensible trouva matière à s'extérioriser.

Il y a quelques années, il donna, à Crêt-Bérard, un

cours de civisme. Nul mieux que lui ne pouvait s'acquiescer de cette tâche difficile : il avait en effet étroitement participé à l'élaboration du livre d'instruction civique actuellement en usage dans nos écoles publiques...

Sur la demande de ses inspecteurs, il donna souvent des cours d'école active, rendant ainsi service à de multiples collègues.

Débordant du cadre cantonal, il œuvra aussi pour la SPR : il fut, en effet, de 1947 à 1950, le vice-président du Comité de la Romande.

* * *

Puisse les innombrables témoignages de sympathie apporter à Mme Chapuis et à sa famille un peu de réconfort dans la cruelle épreuve.

P. B.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Adresser les inscriptions au **Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, jusqu'au 31 mars 1965.**

Assens Institutrice pour la classe réformée. Obligation d'habiter la commune.

Bursins Maître de classe supérieure.

Demoret Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Epalinges Maîtresse de travaux à l'aiguille. Horaire de travail fixé par la Commission scolaire.

Essertines s/Yverdon Instituteur primaire. Maîtresse semi-infantine.

Gryon Institutrice primaire. Les candidates sont priées de s'annoncer dès que possible au président de la Commission scolaire.

Montherod Institutrice primaire.

Château-d'Œx Institutrice primaire.

L'Abbaye Institutrice primaire au Pont. Institutrice primaire à L'Abbaye. Obligation d'habiter le village.

Exposition Becker

On nous prie d'annoncer que le peintre E. Becker exposera ses œuvres du 20 mars au 7 avril en la Galerie des Nouveaux Grands Magasins S.A., 4, avenue du Théâtre à Lausanne.

Ancien maître de dessin, Becker présente en particulier une série de « Fleurs » traitées aux crayons de couleur : elles ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux qui sont appelés à enseigner cette technique. Maîtresses et maîtres vaudois sont tous cordialement invités. Vernissage samedi 20 mars dès 15 heures avec le concours du groupe folklorique « Ceux de Lausanne ». M. Henri Perrochon introduira l'exposition.

C.E. Hausmann.

Croix-Rouge de la jeunesse

1. Une proposition intéressante de la C.R.J. de Böblingen (Allemagne). Elle organise un camp de vacances d'une durée de 15 jours, du 24 juillet au 8 août, à l'intention d'orphelins, filles et garçons. Sont invités gratuitement à ce camp dix jeunes de Strasbourg et dix jeunes Suisses romands. La C.R.J. en question offre même de venir chercher ceux-ci en Suisse, en autocar, et de les ramener.

Que les collègues fassent bénéficier leurs élèves en envoyant les inscriptions au Secrétariat vaudois C.R.J. — Chemin du Platane 1, 1008 Prilly.

Pour la commission S.P.V.
Louis Germond.

Croix-Rouge suisse de la jeunesse

Films sonores 16 mm.

Nous tenons à la disposition des collègues environ 25 films sonores de 16 mm que nous prêtons gratuitement, contre bons soins.

En voici quelques titres : 100 ans au service de l'humanité — Lumière dans sa nuit — Henry Dunant, sa vie, son œuvre — Pourquoi pas vous ? — A tire d'ailes — Face à la vie — Le geste qui sauve — Le sang c'est la vie — Le fluide magique — Yémen, terre de souffrance — Congo — Le Congo à l'heure — SOS

Algérie — La Croix-Rouge au delà des frontières — Croisage humanitaire — Alarme — Droit d'asile — Deux sous de bonheur, etc. La liste complète avec bref commentaire peut être demandée à la

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE
Secrétariat vaudois
1, ch. du Platane, 1008 Prilly.

Descente du Danube — Mer Noire

Nos excuses... Nous ne pouvons plus accepter d'inscriptions: le groupe affiche « complet ».

Donc, à l'année prochaine : ce voyage sera remis au programme 1966.

Vous avez avantage à adhérer à notre association (AVECER), les membres ayant droit de priorité.

Roger Gfeller.

genève

Nouvelle publication

Le travail que nous vous proposons aujourd'hui est un essai systématique d'enseignement scientifique adapté à nos écoliers dès la 4^e primaire.

Il s'intitule:

INITIATION A LA PHYSIQUE

et comprend 29 leçons, expérimentées pour la plupart dans une classe rurale à 4 ou 5 degrés. Ces leçons consistent chacune en une « fiche-guide » double.

La partie de gauche, « Expérimentation », indique avec précision les expériences que le maître ou les élèves eux-mêmes peuvent réaliser et réussir à coup sûr, à l'aide d'un matériel se trouvant dans une classe ordinaire, ou que l'on peut facilement se procurer et sans frais.

La partie de droite, « Observations », est réservée au maître qui y trouvera les résultats des expériences, qu'il doit faire découvrir à ses élèves au cours d'une leçon collective.

A l'aide de quelques mesures simples, les lois des phénomènes observés pourront être saisies et formulées dans une « conclusion », en clair. Car les symboles mathématiques ne sont jamais utilisés. Tout reste inductif ou intuitif.

En résumé, il s'agit de leçons préparées de manière à être utilisées telles quelles, au cours de séances d'activités dirigées, de préférence avec des garçons.

La table des matières montre que les notions étudiées concernent la mécanique des solides, liquides et gaz, la chaleur, l'acoustique, l'optique et l'électromagnétisme pour aboutir à une leçon de météorologie.

Les nombreux croquis de l'auteur (E. Fiorina) ont été gravés sur stencyls avec la collaboration de nos habiles dessinateurs : Jean-Charles Cornioley et Gilbert Racine.

Nous espérons que ce travail rencontrera autant d'amateurs éclairés qu'il nous a coûté d'efforts pour être mis au point.

PRIX : Fr. 4.— à verser au CCP I. 15155,
en spécifiant au dos du coupon : PHYSIQUE

Cellux

Le Centre d'informations a fait une commande complémentaire d'enveloppes transparentes CELLUX, aux formats suivants :

No 1 A5 155×215 mm (soit demi-format machine).
No 2 A6 110×150 mm (soit quart de format machine).
No 3 A6 125×170 mm (soit format cartes à broder).

Ces transparents se présentent comme les précédents, sous la forme d'un cornet sans rabat, ouverture sur le petit côté. Malheureusement les prix ont subi une légère hausse. Dès réception de la présente circulaire, les nouveaux prix sont les suivants :

Les No 1	sont vendus	Fr. 5.—	les 100 pièces
Les No 2	»	Fr. 4.—	»
Les No 3	»	Fr. 4,50	»

Les commandes seront faites au moyen d'un bulletin de versement. (Union des instituteurs, centre d'information I. 15-55 Genève). Indiquer au verso du coupon le No du format et la quantité désirée, par centaines.

E. F.

Clôture du 4^e cours pour contremaîtres de l'horlogerie

La Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie et l'Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais ont bien voulu inviter l'« Educateur » à la cérémonie de clôture et de remise des diplômes après le 4^e cours, organisé par ces associations.

Le rapport entre cette manifestation et l'enseignement primaire peut paraître ténu. Mais j'ai pu constater que ces cours étaient une des illustrations pratiques de toutes les conclusions apportées aux séminaires de Chexbres comme aux conférences générales de pédagogie de l'ISE. En effet, l'horlogerie suisse — et chacun sait le rôle éminent qu'elle joue dans l'économie du pays — est extrêmement sensible à tout changement dans l'évolution technique de l'industrie et, sous la pression d'une concurrence étrangère fort active, elle est obligée de s'adapter avec rapidité aux conditions nouvelles qui lui sont faites. Pour parvenir à garder la tête sur le marché mondial, l'horlogerie suisse est obligée de demander à ses ouvriers comme à ses cadres, une qualification d'un niveau toujours plus éle-

vé et aussi de renouveler sans cesse leurs connaissances devant les inventions toujours agissantes.

Approfondissement de la formation professionnelle et recyclage, telles étaient les deux bases du cours, avec, en plus, des notions sur la psychologie et la fonction du chef et des études du travail : méthodes, planning, organisation, etc.

Le cours comprenait plus de 200 heures de présence se répartissant sur cinq semaines et il a réuni douze participants ayant au moins cinq ans de pratique industrielle et possédant soit le diplôme d'un technicum, soit le certificat fédéral de capacité. Ils ont ainsi acquis le diplôme de contremaîtres.

On s'aperçoit donc de plus en plus que le bagage dont l'école — des classes enfantines aux facultés universitaires — munit ses élèves n'a rien de définitif et que les plus sûrs facteurs de réussite professionnelle sont l'adaptabilité à des conditions nouvelles et la possibilité de dominer son métier : culture générale la plus large et préparation poussée, le tout servi par un esprit souple.

G. W.

Association antialcoolique du Corps enseignant genevois

Mercredi 31 mars 1965, à 20 h. 30

à l'école du Cycle d'orientation, rue de l'Aubépine 21.

Films de Cinéma antialcooliques scolaires présentés par le Secrétariat de Lausanne. Entrée libre et gratuite. Invitation cordiale à tous les membres du Corps enseignant et à tous les membres de la fédération.

Cette soirée est organisée par l'Association antialcoolique du Corps enseignant genevois.

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

neuchâtel

Assemblée des délégués

La nouvelle formule pour la présidence de l'assemblée se révèle, une fois du plus, excellente. M. René Reymond, du Locle, dirigea les débats avec aisance et clarté. Bonne et belle séance !

Caisse de maladie. M. Benjamin Jost, très au courant de cette question qu'il a étudiée en son temps, expose les conditions offertes par la « Chrétienne sociale ». M. Jaquet, président cantonal, fait l'historique des démarches entreprises jusqu'ici. La VPOD a signé un contrat collectif avantageux avec l'« Helvetia » qui ne consent pas à étendre ces faveurs aux membres non syndiqués. Les membres VPOD peuvent donc s'assurer par cette voie. Quant aux autres membres, il est décidé que le Comité central est habilité pour prendre les contacts nécessaires avec les compagnies d'assurances et choisir au mieux.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués de 1964, rédigé par M. Duckert et lu par M. Blaser, est adopté.

Rapport du Comité central. La discussion est ouverte, chapitre par chapitre. C'est l'occasion de reparler des allocations de résidence qu'on voudrait voir généralisées sous forme de suppléments communaux que se justifieraient partout pour de multiples raisons. Sujet important car la lutte contre la surchauffe pourra apporter un frein à la prochaine revalorisation de nos traitements sans compter qu'avec la survivance du referendum obligatoire subsistent les risques que nous fait courir le verdict populaire.

Quant à l'Ecole normale, notre vœu commun est de la voir évoluer en école professionnelle, la préparation culturelle des étudiants étant censée avoir été acquise par le bachot. En outre, de l'avis général, la formation des maîtres du degré secondaire inférieur devrait également relever de l'Ecole normale plutôt que de l'Université. Par un vote, l'assemblée des délégués demande que ce souhait soit soumis à la « Trisannuelle ».

M. Reymond remercie le Comité central de son grand travail.

Rapport de la Commission pédagogique. Le président, M. Daniel Reichenbach, commente son rapport. Nous en donnerons un résumé dans un prochain numéro de l'« Educateur ». Mais on en déduit d'ores et déjà l'importance d'une collaboration entre la Commission, les titulaires des classes-pilotes et la direction de l'Ecole normale, si l'on veut que la nouvelle orientation pédagogique soit efficace.

Les comptes sont présentés par le dévoué caissier, M. Georges Perrenoud, qui reçoit de justes félicitations et remerciements des commissaires vérificateurs par la voix de M. Weil.

Dans la discussion qui suivit, chacun s'étonne que le film « Quand nous étions petits enfants », qui continue à être tourné, n'ait jamais procuré le moindre profit à notre fonds culturel, comme le stipulait la convention.

Rapport ESP. L'exposition scolaire permanente deviendra une institution tant primaire que secondaire. Elle portera le nom de « Centre de documentation pédagogique neuchâtelois » et dépendra du préposé aux recherches pédagogiques, M. Eric Laurent. Figureront au comité trois délégués de la SPN et trois des secondaires. Nous nous permettons d'en revendiquer la présidence en raison du fait que la SPN fut l'initiatrice de cette institution.

Budget. Il y est prévu une augmentation des indemnités de présence qui passeront de 10 à 15 francs pour les membres du Comité central. Les assesseurs recevront 100 francs par an et le procès-verbal voit son tarif s'élever de 12 à 20 francs. Rien, rien d'exagéré.

Cotisation. Pas de changement proposé.

Nominations statutaires. Président de la Commission pédagogique : M. Daniel Reichenbach. Il fonctionnera encore jusqu'au moment où un remplaçant lui sera trouvé.

Vice-président du Comité central : M. Paul Grandjean.
Suppléant : M. Claude Jaquet.

Autre membre non syndiqué au Comité central : M. Marc-Antoine Grandjean.

Caissier VPOD : M. Georges Perrenoud.

(Suite en page 206.)

Corps enseignant

L'Arbèpine 21.
es présentés
et gratuite.
-as ensei-

-000

Le nouveau stylo WAT à charge capillaire

tel qu'il se présente:



...et voici ses

dont chacun se trouve en stock chez les détaillants spécialisés, pour être échangé selon vos besoins.



Capuchon de métal La pièce Fr.5.—
en laiton chromé, muni d'un clip solide très nerveux.

dont chacun se trouve en stock chez les détaillants spécialisés, pour être échangé selon vos besoins.



Section avec plume La pièce Fr.6.—
La plume WAT, qui a fait ses preuves, est presque entièrement logée dans le porte-plume, ce qui lui assure une excellente protection.

Waterman a créé pour vous et pour vos élèves le nouveau stylo WAT à charge capillaire, une véritable révolution!

Tout comme l'eau chez les plantes, l'encre du stylo WAT est retenue dans un réseau de minuscules cellules et reste insensible aux variations de la pression atmosphérique. Le stylo WAT n'est jamais subitement vide et **il ne peut pas** tacher ni couler, même en haute montagne ou en avion.

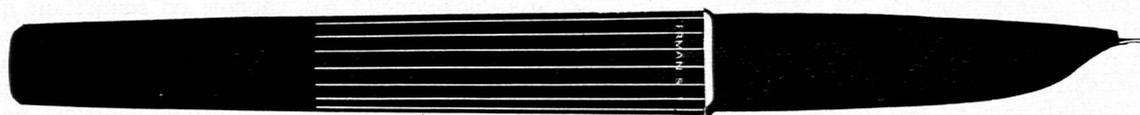
Le stylo WAT ne coûte que 15 francs!

De plus, il est d'un emploi très économique: il se contente d'encre Waterman en flacon, et ses quatre éléments peuvent être échangés sans délai chez les bons papetiers.

L'exercice d'une bonne écriture est grandement facilité par la fine crête métallique incrustée sur la section avec plume pour guider les doigts de l'élève et assurer une tenue correcte de la main.

Il ne coûte que 15 francs

Le stylo WAT est le porte-plume scolaire idéal, étudié dans ses moindres détails, d'un prix raisonnable et d'un emploi très économique.



4 éléments:

dont chacun se trouve en stock chez les détaillants spécialisés, pour être échangé selon vos besoins.



Réservoir à encre =
charge capillaire

La pièce Fr. 2.—

C'est là l'idée révolutionnaire qui fait du stylo WAT un instrument si pratique, si sûr et surtout si économique.

dont chacun se trouve en stock chez les détaillants spécialisés, pour être échangé selon vos besoins.



Corps

La pièce Fr. 3.65

très résistant, s'adapte parfaitement à la main de chaque élève.

Le remplissage du stylo WAT est très simple, très propre et rapide:

Il suffit de tremper l'extrémité de la charge capillaire dans de l'encre Waterman «88 bleu-floride» pour qu'en 5 secondes déjà elle ait fait son plein et soit prête pour 40-50 pages d'écriture. Pas d'éclaboussures ni de doigts tachés! L'écriture un peu plus pâle avertit que le stylo WAT sera bientôt au bout de sa réserve, mais celle-ci suffira toujours jusqu'à la fin de la leçon.

La plume du stylo WAT existe, à choix, en plusieurs numéros: extra-fine, fine, moyenne et moyenne oblique. Selon les progrès de l'élève, une plume peut être remplacée par une autre sans grands frais, si bien que l'élève dispose alors d'un stylo pratiquement neuf pour une fraction seulement du prix normal d'un WAT.

Wat Waterman

JiF SA Waterman, Badenerstrasse 404,
8004 Zürich, tél. 051 52 12 80

Caissier SPN : M. Marc-Antoine Grandjean.
Vérificateurs des comptes : Mlle Jacot, MM. Marcel Guyot, Houriet et Monnier.

Suppléants : Mlle Liliane Robellaz et M. Fernand Vaucher.

Délégué à l'ESP : M. Jean Martin.

Délégués au Cartel VPOD : MM. Marcel Jaquet, président SPN-VPOD, André Blaser, Robert Duckert, Jean John, W. Guyot.

Suppléants : M. Gilbert Philippin.

Divers. Les statuts de la société seront imprimés incessamment.

W. G.

Bienvenue

Bienvenue cordiale à trois nouveaux membres de la SPN, institutrices à Boudry : Mme Renée Junod-Udriet, Mlles Nicole Walter et Raymonde Weingart, ainsi qu'à Mme Alice Birbaum, au Locle.

W. G.

Comité de section pour 1965

Le Locle. — Président : M. René Reymond ; vice-président : M. Jean Huguenin ; caissier : M. Pierre Brossin ; secrétaires : M. Charles-E. Guyot, la Brévine (verbaux), Mme Eliane Châtelain (correspondance), M. W. Guyot (convocations) ; assesseur : M. Gilbert Landry ; délégué au Comité central : M. Georges Bobillier ; suppléante au Comité central : Mlle Angèle Chapatte.

Revue de l'activité des sections en 1964 Neuchâtel

M. Claude Zweiacker, qui a remplacé M. Fritz Nussbaum à la tête de la section, a présidé sa première assemblée générale avec beaucoup de dynamisme et de conscience professionnelle. Son rapport, riche et nuancé, montre que la section est entre de bonnes mains.

Nous nous bornerons à reproduire ici les principaux points de son exposé.

Allocations de résidence

Une dizaine de collègues, mécontents de l'immobilité du syndicat quant à la défense de leurs biens et revendications, quittent la VPOD. La section a présenté son point de vue dans une lettre adressée à chaque grand-conseiller : le taux d'impôt et les loyers sont passablement plus élevés chez nous que dans les autres régions du canton. Si nous avons de la peine à admettre notre échec c'est parce que nous avons le sentiment que la division du Corps enseignant a une fois de plus joué contre lui ; car au lieu de nous serrer les coudes pour imposer la planification par le haut, on a préféré enlever à certains ce qu'ils avaient obtenu légalement. Et dans un avenir plus ou moins proche cette revalorisation tant attendue et justifiée deviendra de fait une amputation, non seulement pour les collègues du chef-lieu, mais pour tous ceux du canton.

Vie de la section

En novembre dernier, la section a eu le plaisir d'entendre M. J.-M. Zaugg, nouveau directeur des études pédagogiques ; le sujet de sa conférence, « Relations entre le Corps enseignant et l'Ecole normale », a vivement intéressé chaque auditeur. Le 21 janvier 1965, nos collègues G. Mayer et D. Reichenbach présentaient leur ouvrage « Vocabulaire orthographique de base ». Relevons ici leur persévérance dans un travail bien souvent ingrat.

Effectif

La section a passé de 90 membres, au 22 février 1964, à 120 membres aujourd'hui. De ce fait elle est devenue la plus importante du canton. Un grand merci à tous ceux qui ont collaboré, par leur propagande, à cette magnifique réussite. Relevons que la majorité a été renversée puisque nous comptons 67 membres non VPOD et 53 membres VPOD.

Avenir

Le président conclut son rapport en souhaitant que le 90 % du Corps enseignant du district appartienne à la SPN pour la rendre plus forte, unie dans le but d'une école romande. Et si l'instituteur neuchâtelois gagne la moitié de ce que touche l'instituteur genevois, n'oublions pas que notre canton est celui de la Suisse qui produit le plus de maturités en fonction de la population. Cet honneur rejaillit en grande partie sur ses instituteurs et institutrices, malgré le discrédit qu'on porte actuellement à la profession.

Divers

Notre collègue, Charles Landry, nous parle de l'« Exposition Scolaire Permanente » et principalement de sa prochaine métamorphose. Souhaitons qu'un plus grand nombre de collègues en profite, pour leur bien et celui des enfants.

Glanures

Du rapport sur l'activité des écoles locloises en l'année 1963-64, nous extrayons :

En 1950, la commune comprenait 41 classes avec 1073 élèves, aujourd'hui 59 classes avec 1435 écoliers, moyenne sensiblement constante de 25 élèves par classe au cours de ces quinze dernières années.

Quant à l'âge scolaire des élèves, le 72 % suivent normalement, 19 % sont retardés d'un an, 7 % de deux ans, 2 % de plus de deux ans.

L'extension de la ville, l'immigration, l'augmentation de la population imposeront prochainement la construction de nouveaux bâtiments d'école. En outre, l'arrivée d'enfants étrangers dans nos écoles ralentit le travail et pose le problème de l'ouverture de classes adaptées à ces élèves désavantagés malgré nous.

La distribution de lait pasteurisé a été abandonnée cette année et personne ne l'a réclamée. Elle n'était donc pas si nécessaire qu'on le croyait. Ce fut toujours au reste, l'avis du médecin scolaire.

W.G.

DIVERS

Erratum

Dans le P.V. de l'assemblée du Comité Central SPJ, au paragraphe 5, concernant le C.I.P., on a fait dire à M. Guéniat qu'un nouveau tarif pour expérimenter les sciences naturelles est mis en vente. Or, il s'agit d'un nouveau statif (= support).

Nos excuses à M. Guéniat.

Instituteur tessinois

Fonctionnerait l'été prochain — juillet et août — dans une colonie de vacances de montagne, comme surveillant. Faire offres au trésorier SPR ou directement à l'intéressé, Dario Fagetti, via Ciani 31, 6900 Lugano.

Jura bernois

A l'Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

En mars 1964, M. Henri Liechti, Dr ès sciences, qui depuis le 23 décembre 1949 partageait l'inspection secondaire avec l'enseignement à l'Ecole normale, abandonnait cette dernière fonction pour se vouer uniquement à l'inspection, que le Conseil exécutif avait converti en un poste complet.

Ancien élève de l'Ecole normale (1922-1926), M. Liechti avait obtenu son diplôme secondaire, option scientifique, en 1929, puis le doctorat ès sciences à l'Université de Berne, ses disciplines spéciales étant la minéralogie, la pétrographie, la géologie et la physique. Il fut assistant à l'Institut de minéralogie, puis au musée d'histoire naturelle, à Berne, avant d'être nommé maître de sciences naturelles à l'Ecole normale (1937), en tant que successeur de Jules Bourquin, le célèbre botaniste. C'est donc après une activité de 27 années que M. Liechti quittait l'Ecole normale.

Il appartient au soussigné, ainsi qu'à M. Petermann, président de la commission des Ecoles normales, de relever les mérites de ce maître, qui s'est acquis la reconnaissance de l'Ecole non seulement par son enseignement, mais encore en organisant avec maîtrise courses scolaires et voyages d'étude.

C'est dans l'enseignement de la géographie que M. Liechti avait finalement trouvé les plus grandes satisfactions pédagogiques, notamment parce qu'il sut le placer dans le cadre d'un humanisme moderne, et faire réellement de cette discipline « la description des traces imprimées sur le sol par le travail séculaire des hommes ».

Voici en quels termes M. Liechti prit congé de son Ecole et de ses élèves : « La tâche première du maître d'école est, bien entendu, de veiller au développement physique et à la formation intellectuelle de l'adolescent, de façon à le préparer, dans toute la mesure possible, aux tâches que la vie journalière lui imposera. En réalisant cet objectif, l'instituteur n'aura toutefois pas rempli toute sa mission, qui est plus élevée. L'école, à tous les degrés, doit en effet tendre à hausser l'individu au-dessus de lui-même, en développant sa volonté, en formant son jugement, en cultivant son sentiment. Dans sa « Lettre de Stans », Pestalozzi a écrit ces mots qui sont tout un programme, et que j'aimerais rappeler à tous ceux qui ont mission d'éduquer la jeunesse : « Il faut d'abord donner aux enfants une conscience morale, en développant en eux des sentiments purs. Il faut ensuite, par l'exercice, les accoutumer à se vaincre eux-mêmes, pour qu'ils soient capables de faire ce qu'ils estiment juste et bon. Il faut enfin les amener à se faire, par la réflexion et la comparaison, une idée précise des droits et des devoirs qui résultent pour eux de leur position et de leur entourage ».

Si cette pensée profonde était juste au début du siècle dernier, elle l'est à plus forte raison aujourd'hui. Notre époque de civilisation mécanicienne, avec son asservissement à la machine, par l'unification des conditions d'existence, tend à l'effacement de la personnalité et provoque un nivellement des individus. La radio, le cinéma, la télévision, les journaux, et ce que j'appellerais volontiers les « jeux de cirque », meublent entièrement nos loisirs et paralysent la réflexion personnelle au lieu de la stimuler. L'homme, dont l'intelligence reste passive, voit son jugement s'émousser.

Il devient la victime des slogans de tous genres, qu'il ne prend plus la peine de vérifier. Il abdique sa personnalité, devient un être anonyme, s'intègre aux foules, dont il partage les passions.

La tâche essentielle de l'école, difficile, mais exaltante, est dès lors de former des personnalités, de créer des êtres forts, capables de juger par eux-mêmes, susceptibles de prendre pleinement leurs responsabilités d'hommes. En un mot, notre tâche est de faire des hommes, de vrais hommes, conscients et indépendants. Dès lors, l'éducation passe du plan intellectuel sur le plan social et moral. Elle doit faire participer l'individu au monde des valeurs spirituelles. Pestalozzi disait : « Erziehung zum vollen Menschen ».

Actuellement les heures de géographie abandonnées par M. Liechti sont prises en charge provisoirement par un maître auxiliaire, M. Jean-Louis Joliat; quant à l'enseignement de l'histoire, devenu libre après le départ de M. Wüst (voir notre article précédent). Il est confié à M. André Rais, Dr en histoire, archiviste, qui met à la disposition de l'Ecole normale sa vaste érudition, son expérience dans la recherche historique et l'incomparable somme de documents dont il dispose, le tout au service de talents pédagogiques innés.

Dans un prochain article, nous relaterons le changement survenu dans l'enseignement de la langue et de la littérature françaises consécutivement à la mise à la retraite de M. Serge Berlincourt, Dr ès lettres.

Ed. Guéniat.

Aux institutions, éducateurs, instituteurs, parents, etc. intéressés

La section vaudoise de l'Association suisse en faveur des arriérés (ASA) organise un cours de rythmique éducative — méthode Robins — qui aura lieu à Lausanne du 5 au 11 avril 1965. Vous trouverez ci-dessous une notice d'information sur les activités de M. et Mme Robins.

Nous tenons à préciser d'emblée que ce cours, qui comportera des exposés théoriques, des démonstrations avec des groupes d'enfants, et des exercices, ne s'adresse pas uniquement aux éducateurs d'arriérés, et qu'il offre un grand intérêt pour ceux qui s'occupent d'enfants valides, ou handicapés tels qu'aveugles, etc.

Ce cours sera présidé par Mlle M.L. Staehelin psychologue scolaire, et aura lieu dans les locaux du collège primaire de Floréal, à Lausanne. Il débutera le 5 avril à 8 h. 30 et s'achèvera le 11 avril à 12 heures. L'horaire journalier est le suivant : 8 h. 30 à 12 h. et 14 h. à 17 h. 30. Aucun repas en commun n'est organisé, ni le logement. La finance d'inscription est de Fr. 20.— pour les membres de la section vaudoise de l'ASA et de Fr. 40.— pour les non-membres. Elle est payable le 1er jour du cours, et ne couvre ni les frais de repas, ni les frais de logement, ceux que cela intéresse pourront profiter de cette occasion pour devenir membre de notre section, dont la cotisation annuelle est fixée à Fr. 10.— pour les membres individuels et Fr. 12.— pour les membres collectifs. Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 20 mars au plus tard, au Secrétariat vaudois de l'ASA, rue Pichard 11, 1000 Lausanne, qui enverra le programme détaillé dès la réception de l'inscription. (Tél. 021 23 37 37).

M. et Mme Ferris et Jennet Robins sont les auteurs du livre : « Rythmique éducative pour enfants déficients », qui a paru en anglais au RAVerlag, Rapperswil SG.

Le travail avec des enfants déficients pendant une période de 15 ans aux Etats-Unis d'Amérique a permis aux auteurs de développer cette méthode. Celle-ci est appliquée en Suisse depuis plus de deux ans par M. et Mme Robins à l'Ecole de pédagogie curative à Rapperswil SG., ainsi qu'au Johanneum, Neu St. Johann, SG.

En outre, M. et Mme Robins organisent des cours de formation d'une durée d'une semaine. Ces cours sont ouverts aux éducateurs, aux instituteurs, aux parents et à toute personne s'occupant d'éducation ou de rééducation d'enfants déficients. Un des derniers cours de formation a eu lieu à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Une expérimentation de la méthode est actuellement en cours au St-Josephheim, Bremgarten (Argovie) sous la direction scientifique du professeur Akert, chef de l'« Institut für Hirnforschung » de l'Université de Zurich. Les résultats de cette recherche pilote seront publiés en 1965.

le dessin

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
sixième année

2

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE DESSIN

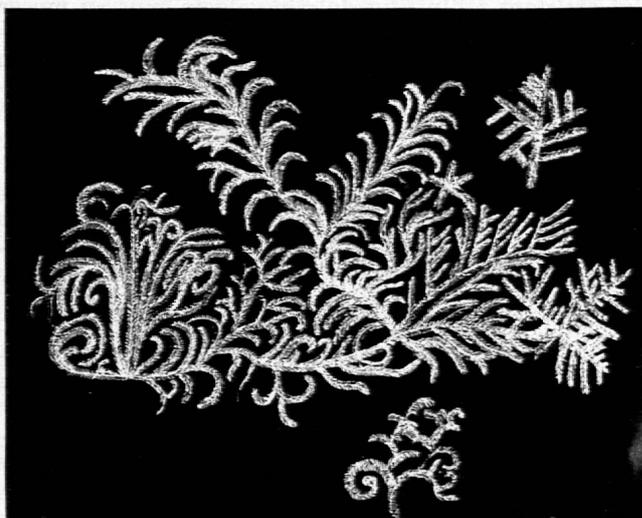
Rédacteur : C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

L'hiver

Les quelques exercices suggérés par l'hiver et que présente ce numéro peuvent paraître périmés à l'approche du printemps : ils nous rappellent cependant que le cours des saisons peut être source de multiples sujets de dessin, de peinture, de gravure. Aux travaux, aux jeux, aux fêtes de l'hiver correspondent les travaux, les jeux, les fêtes du printemps, puis ceux de l'été et de l'automne. **Les saisons**, c'est le fil conducteur de notre troisième exposition itinérante qui sera inaugurée en septembre à Saint-Gall.

Ce que l'enfant sait exprimer spontanément dans ses dessins doit être peu à peu développé par l'enseignement que lui apportent l'école primaire, puis l'école secondaire ou le collège. On lui apprendra donc à observer consciemment, à nuancer les couleurs, à utiliser correctement chacun des divers agents plastiques, etc. Les sujets concernant l'hiver conviennent particulièrement à l'étude du contraste clair-foncé que l'on trouvera présentée ici sous diverses formes.

SSMD, section de Saint-Gall.

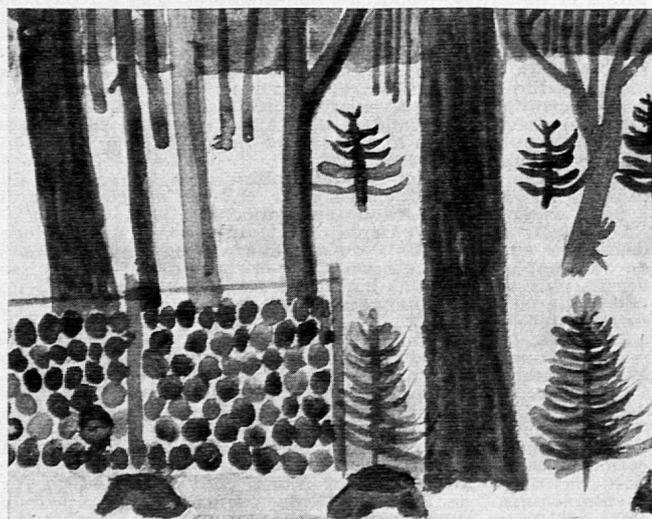


Forêt d'hiver

6e année. Promenade dans la forêt. Exercices d'observation. Etudes de groupes d'arbres. Analyses de détails isolés et de couleurs.

Peinture de mémoire sur papier blanc.

Ecole primaire, Saint-Gall
O. Köppel.



Fleur de givre

6e-7e années. Observation de la richesse des formes cachées dans ces cristaux minuscules. Découverte de leur répétition toujours aventureuse et surprenante. Le sujet est ensuite recomposé de mémoire à la plume, directement avec de la gouache blanche sur papier foncé.

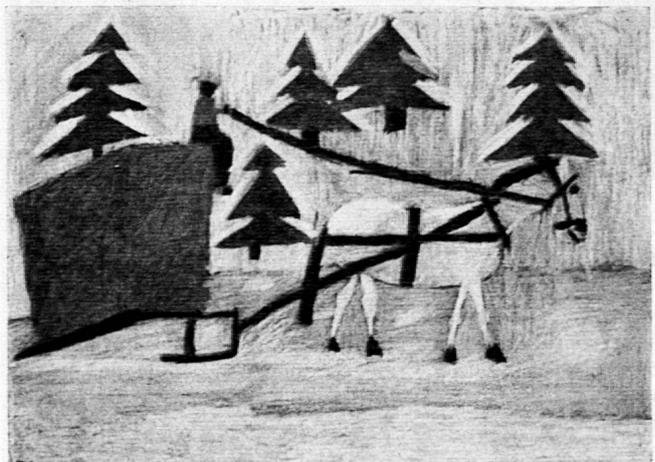
Collège moderne,
Neuhausen-sur-le-Rhin
Albert Anderegg.





Traditions et travaux de l'hiver

Toutes les régions du pays n'ont pas la chance d'avoir conservé des traditions aussi caractéristiques que le brûlage du Bonhomme Hiver dont le plus connu est le Sechseläuten de Zurich, mais que l'on retrouve en d'autres endroits aussi, comme à Cavaglia de Poschiavo. Tandis que crépite le feu qui va carboniser l'effigie condamnée, les enfants agitent inlassablement leurs sonnailles pour réveiller l'herbe dormant encore sous la neige et l'inviter à pousser bien vite.



Le cours de l'année détermine aussi le retour de travaux qui paraissent liés au calendrier, même à la ville où les saisons sont marquées par l'élagage des arbres, les illuminations de Noël ou le goudronnage des rues. A la campagne et à la montagne, ces activités restent surtout liées aux cultures et à l'élevage. Par exemple quand les réserves de foin sont épuisées au village et qu'il faut aller chercher celui des mayens avec un traîneau.

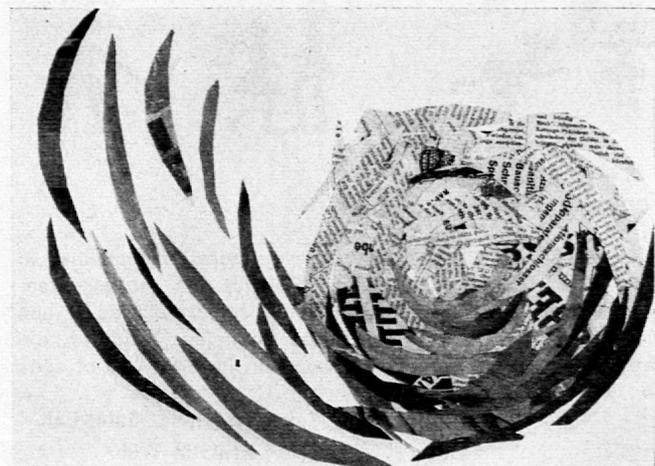
Dessins de la première classe
de Poschiavo
Mirta Fisler, institutrice.

Avalanche

8e année. Collage de papiers imprimés. Le tournoiement de la masse globuleuse. Formation d'un centre de gravité par le renforcement des valeurs sombres (augmentation de la densité des gris imprimés).

Variante (non reproduite). L'Esprit de la Montagne ensevelit le village. Les blancs s'ordonnent en opposition aux gris. La composition doit bien mettre en évidence la direction de l'éboulement.

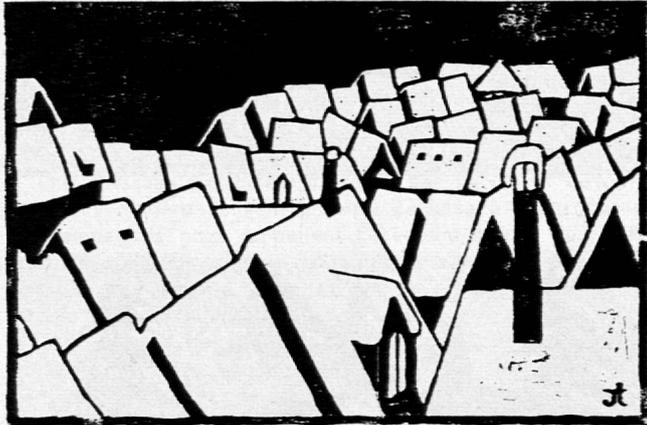
Collège moderne,
Neuhausen-sur-le-Rhin
Albert Anderegg.



La ville sous la neige

8e année. Linogravure. La répétition rythmique des toits de la vieille ville aux maisons étroitement serrées les unes contre les autres s'allie ici à la recherche d'un équilibre entre noirs et blancs d'une part, entre la ligne et la tache d'autre part.

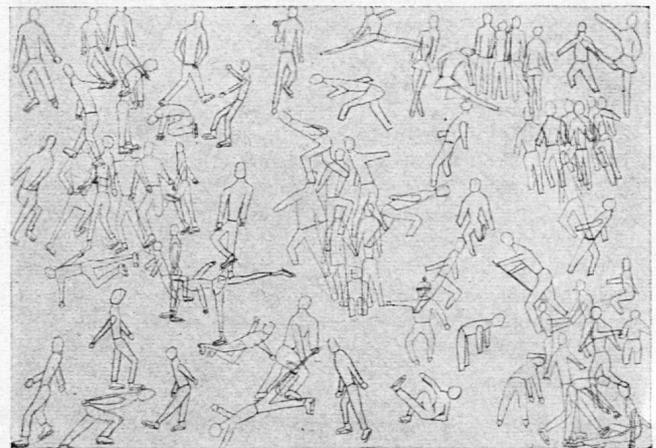
Sekundarschule, Saint-Gall
Fridolin Trüb.



Attitudes de patineurs

9e année. Dessin au crayon d'après des croquis faits à la patinoire. Expression du mouvement. L'interpénétration des personnages permet de mieux suggérer l'animation et le va-et-vient des patineurs que l'œil n'arrive pas à démêler.

Collège moderne,
Neuhausen-sur-le-Rhin
Albert Anderegg.



Sur la patinoire

7e année. Découpage aux ciseaux. Les qualités de la composition doivent permettre de compenser les attitudes souvent peu harmonieuses des corps. Certains des personnages sont faits de morceaux rapportés.

Variante (non reproduite). Patinage de vitesse. Les personnages sont découpés d'une pièce. La vitesse est suggérée par la répartition rythmique des patineurs et leur groupage orienté vers un centre de gravité.

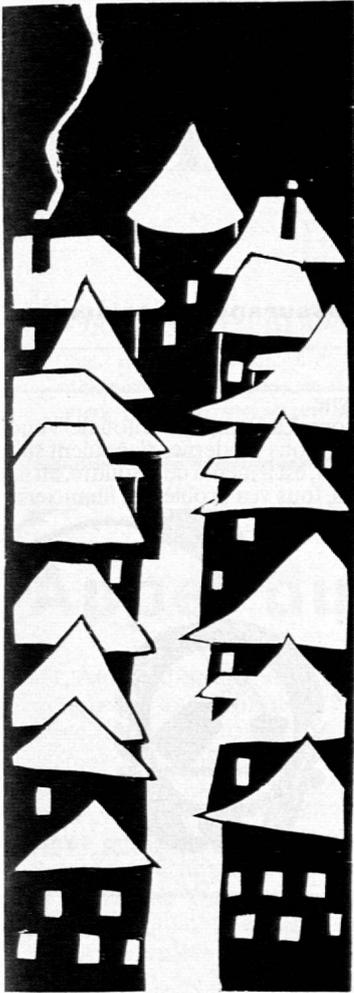
Collège moderne,
Neuhausen-sur-le-Rhin
Albert Anderegg.

Tempête hivernale

8e année. Du sombre au clair : peinture. Badigeonner le fond avec des teintes foncées. Peindre les arbres. Eten-dre la neige (gouache blanche) sur le sol et l'accrocher aux branches. Rayer le tout de rafales de neige. Tentative, exceptionnelle, d'exprimer l'hiver sous un jour sombre et sous son aspect le moins attrayant.

Sekundarschule, Saint-Gall
Fridolin Trüb.





◀ Toits enneigés dans la nuit

9e année. Papier découpé. La neige est représentée par le blanc du papier de fond apparaissant par les ouvertures du papier noir. Coller proprement. Fixer particulièrement l'attention sur les qualités graphiques du découpage et sur une juste répartition des noirs et des blancs.

Sekundarschule, Saint-Gall
Fridolin Trüb.

Le bonhomme de neige

Dessin à la craie, école enfantine



Le non-figuratif et l'enseignement du dessin

Faute de pouvoir publier intégralement la conférence prononcée le 12 février à Lausanne par G. Tritten, nous en donnons ci-dessous quelques passages du début. A la suite de diverses demandes, l'on examine la possibilité d'éditer à l'intention des intéressés la série de clichés illustrant cette causerie et son texte : les intéressés sont priés de s'annoncer au rédacteur de « Le Dessin » jusqu'au 15 mars. En temps voulu, un devis leur sera transmis sans engagement.

Si l'on veut bien examiner les moyens qui nous sont offerts, l'on constate qu'aucune méthode n'est prédestinée à l'éducation artistique, qu'aucune n'en est exclue.

L'art contemporain est une source fructueuse de moyens didactiques qui doivent être essayés dans un esprit pédagogique en excluant a priori tout esprit d'imitation. Aussi peu avons-nous fait (ou fait faire) du Vinci dans le passé, aussi peu ferons-nous du Klee à l'avenir. Mais quand celui-ci nous montre dans ses « Carrés » des recherches de couleur indépendante de la forme, il nous indique une voie ouverte à l'école. En quoi consiste donc l'expression non-figurative à l'école ? — Sa première tâche, la plus importante, est de permettre à l'élève de se familiariser avec les moyens plastiques dont il peut ainsi étudier, examiner, distinguer les vertus expressives spécifiques. Car le domaine de l'image (élaborée) est le moyen par lequel nous nous adressons à autrui. La connaissance de ce langage s'acquiert en ne négligeant aucun des moyens pratiqués jusqu'ici.

Qu'est-ce qu'un crayon ? Quelles traces laisse sa pointe ?

Quels sont ses effets graphiques ? Quelle est sa force expressive ?

Le premier contact avec le papier est un point. Le mouvement crée le trait. Clair ou foncé, épais ou fin selon la pression de la main, la dureté de la mine. La répétition d'une ligne donne un faisceau dans lequel jouent aussi différents gris. Mais la trace de la pointe reste toujours perceptible.

Expérimenter cela en l'absence de figuration, c'est ce que j'appelle faire se concentrer l'élève dans une seule direction, sur un seul problème. La même expérience peut être ensuite reprise à propos d'un objet. Un copeau, par exemple. Le contour en est tracé directement et spontanément. Cet exercice forme la vision globale.

Puis, ayant jeté au hasard les contours de plusieurs copeaux, les uns par-dessus les autres, on choisit les formes les plus intéressantes et par crayonnage, on les rehausse de gris. De la figure « copeau » naissent des formes non-figuratives. Le but de l'exercice est donc de mettre en évidence des rythmes équilibrés de taches grises.

De tels exercices paraissent simples : ils exigent toutes sortes de connaissances. L'enfant se familiarise avec ces moyens que sont les agents plastiques. Il éprouve l'intensité ou l'absence de rapports formels. Il apprend à distinguer, à former, à ordonner. Il ressent le contraste entre le chaos aléatoire et l'ordre plastique.

Les exercices non-figuratifs permettent une expérience essentielle : celle que toute matière doit recevoir une forme.

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle
Vaudoise
Accidents



Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglais, Delftlaan 55, HAARLEM, Pays-Bas.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

APPRENTISSAGE DE

menuisier ébéniste charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit**. Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs**, avenue Jomini 8, Lausanne, tél. (021) 25 28 21.



A telle enseigne...
...un bon renom. La Banque Cantonale Vaudoise dont les conceptions modernes s'appuient sur une longue tradition, est à même de résoudre, au mieux de vos intérêts, tous vos problèmes financiers.



BANQUE

CANTONALE

VAUDOISE

Viennent de paraître aux
Editions

Messageries centrales du livre

Deux véritables manuels d'éducation physique.
Editions Perret-Gentil.

Yerkow Ch. : Judo et Yoga, relié pleine toile illustré. **Fr. 20.70.**

Derby Drake : Beauté pour elles, illustré, broché. **Fr. 14.—.**

J.M. Junod : La poudre d'escampette, broché. **Fr. 12.—.**

J.P. Vuillomenet : La planète en vélo, broché. **Fr. 22.50**

K. Chavichvily : L'URSS, seconde Edition Russe de l'Empire Mongol. **Fr. 6.50.**

En vente dans toutes
les librairies.

Agent général pour la Suisse :
J. Muhlethaler, Genève